



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

opérations de vote

Question écrite n° 79220

Texte de la question

M. Édouard Courtial attire l'attention de M. le Premier ministre sur la nécessité de développer de nouvelles formes de vote pour relancer les participations électorales. Depuis quelques années, les Français se désintéressent de plus en plus de la politique. Hormis lors du dernier référendum, le taux d'abstention a atteint des records. Il faut absolument enrayer cette évolution. Pour ce faire, il faudrait probablement envisager de mettre en place de nouvelles formes de vote. Aujourd'hui, seul, en dehors de la voie classique existe le vote par procuration. Les Français voyageant de plus en plus et possédant parfois plusieurs résidences, une voie possible serait de mettre en place le vote par correspondance. Deux solutions, non exclusives, sont envisageables : le vote par courrier et le vote par internet. Il lui demande donc s'il serait possible d'instituer le vote par correspondance pour les prochaines échéances électorales. - Question transmise à M. le ministre d'État, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire.

Texte de la réponse

Le Gouvernement n'entend pas rétablir le vote par correspondance pour les élections politiques, supprimé par la loi du 31 décembre 1975, lequel qui ne permet pas de s'assurer de l'identité de l'auteur du vote et a régulièrement donné lieu à des manoeuvres ou à des fraudes. Cependant, le Gouvernement encourage le développement du vote par internet à titre expérimental. Un système de vote par Internet a ainsi été mis en place pour le renouvellement partiel du Conseil supérieur des Français de l'étranger au cours du mois de mai 2003. En 2004, les élections des membres de cinq chambres de commerce et d'industrie se sont déroulées par internet. Il a également été procédé à la mise en place de kiosques électroniques pour l'élection des conseils des universités de Nantes et Lyon-II, dans le cadre d'un projet européen. Enfin, le vote par internet a été mis en place pour le renouvellement partiel de l'Assemblée des Français de l'étranger en juin 2006. Avant toute extension, il importe de s'assurer que le vote par internet respecte la confidentialité du vote ainsi que son caractère personnel et présente des garanties de sécurité aptes à le mettre à l'abri de toute suspicion.

Données clés

Auteur : [M. Édouard Courtial](#)

Circonscription : Oise (7^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 79220

Rubrique : Élections et référendums

Ministère interrogé : Premier ministre

Ministère attributaire : intérieur et aménagement du territoire

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 29 novembre 2005, page 10927

Réponse publiée le : 19 décembre 2006, page 13343